



# Communiqué aux médias

Date : 2 juillet 2021

---

## Le parc naturel périurbain du Jorat reconnu comme parc d'importance nationale

**La Suisse compte désormais un deuxième parc naturel périurbain. Après celui du Sihlwald à Zürich, le parc naturel du Jorat, situé sur la commune de Lausanne, rejoint la liste des territoires reconnus comme parcs d'importance nationale par la Confédération. En analysant sa valeur paysagère et naturelle, sa qualité de gestion et son système de protection, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a évalué positivement la demande d'attribution du label « Parc » au projet du Jorat. Celui-ci fera ainsi partie du réseau des parcs suisses pour les dix prochaines années.**

Situé au cœur de la plus grande forêt du Plateau suisse, le Parc naturel périurbain du Jorat se trouve sur la commune territoriale de Lausanne et représente le deuxième parc de cette catégorie en Suisse. Ce type de parcs contribue à améliorer la qualité de vie de la population en lui offrant des possibilités variées de découverte, de détente et d'éducation, tout en promouvant et en sauvegardant la biodiversité et le paysage. Les parcs naturels périurbains ne se caractérisent pas seulement par la proximité avec une région fortement urbanisée, mais surtout par leur zone centrale qui offre à la faune et à la flore des milieux naturels intacts dans lesquelles celles-ci peuvent se développer librement.

L'OFEV a évalué positivement la demande déposée par le Canton de Vaud et a décerné le label « Parc » au parc naturel périurbain du Jorat pour les dix prochaines années. Cette initiative locale pourra bénéficier des aides financières de la Confédération et contribuera aux efforts nationaux qui visent au maintien et au développement des espèces et de leurs milieux naturels, notamment en ce qui concerne la biodiversité en forêt.

### Encadré



## Medienmitteilung

Outre les deux parcs naturels périurbains du Jorat et du Sihlwald, la Suisse compte 16 parcs naturels régionaux ainsi que le Parc National Suisse aux Grisons. Ces parcs d'importance nationale se distinguent par la beauté des paysages, la richesse de la biodiversité et la grande valeur des biens culturels. Les communes sur le territoire desquelles se trouvent les parcs s'efforcent, avec la population et les cantons, de conserver ce patrimoine. La Confédération soutient la création et le fonctionnement des parcs suisses depuis le 1er décembre 2007.

## Renseignements

Service médias de l'OFEV, [medien@bafu.admin.ch](mailto:medien@bafu.admin.ch)

## Internet

Page de l'OFEV Parcs d'importance nationale:

[https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conservation-et-developper-la-qualite-du-paysage/paysages-d\\_importance-nationale/parcs-d\\_importance-nationale.html](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conservation-et-developper-la-qualite-du-paysage/paysages-d_importance-nationale/parcs-d_importance-nationale.html)

Site du Parc naturel du Jorat : [www.jorat.org](http://www.jorat.org)